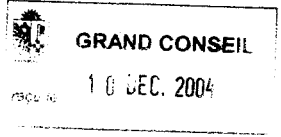


1723



- Département
- de l'Action Sociale
- et de la Santé

Commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées

P.a. Direction générale de l'Action Sociale
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève

GRAND CONSEIL	
Session GC:	16-17 dec. 04
Président	Députés (100)
Correspondance	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	FINANCES
Objet:	Budget
Copie à:	

Madame
Marie-Françoise De Tassigny
Présidente du Grand Conseil
Service du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Réf : alc

Genève, le 8 décembre 2004

Concerne : situation d'urgence en matière de places d'accueil en institutions* pour personnes handicapées

Madame la Présidente,

Les membres de la commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées ont souhaité, à l'unanimité lors de la séance plénière du 24 novembre 2004, vous faire part de leurs préoccupations en matière de places d'accueil en institutions pour personnes handicapées.

L'évaluation des constats qui ont été faits par le Département de l'action sociale et de la santé (DASS), se rapportant notamment au vieillissement de la population handicapée et à la spécificité des mesures d'accompagnement des personnes handicapées, a montré un besoin important de places supplémentaires auquel il est nécessaire de répondre dans les meilleurs délais.

A titre d'exemple, la structure de Montfalcon des Etablissements publics médico-sociaux (EPSE) (prévue pour 8 places), ainsi que celle de Clair-Bois Chambésy (prévue pour 10 places) devraient ouvrir leurs portes dans le courant du printemps 2005. Dans l'éventualité où le Grand Conseil n'approuverait pas le budget 2005 et décréterait les 12^{ème} provisionnels pour 2005, les établissements et en particulier ces deux derniers, qui augmentent leur nombre de places d'accueil, connaîtraient des difficultés financières importantes.

La création de ces 18 places pourrait ainsi être menacée et les personnes handicapées en attente de ces places d'accueil devront rester, pour la plupart, en milieu hospitalier. Cette situation, inacceptable du point de vue éthique, présenterait par ailleurs un surcoût considérable.

En conclusion, les membres de la commission précitée souhaiteraient vous rendre attentive à la situation d'urgence en matière de places d'accueil et espèrent qu'une solution pourra être envisagée, afin de garantir l'ouverture de ces structures.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Christian Frey
Vice-Président

Copie : - Mme Maria Anna Hutler, sautier du Grand Conseil
- M. Pierre-François Unger, Président du DASS